



Rapport n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'administration du 6 février 2017		Chapitre : Article :

SUBVENTION 2018 AUX ASSOCIATIONS

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours verse traditionnellement des subventions annuelles à des associations ayant trait à la défense des intérêts des sapeurs-pompiers. Je vous propose de reconduire en 2018 ces aides financières à destination des bénéficiaires suivants :

- L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne (UDSPA).

La subvention versée à l'UDSPA se répartirait comme suit :

- Assurance décès.....	1 715 €
- Journée nationale des médecins.....	2 537 €
- Déplacements sportifs.....	16 884 €
- Récompenses.....	5 065 €
- Aide aux sections de jeunes sapeurs-pompiers et au fonctionnement de l'Union départementale.....	48 099 €

Je vous propose d'allouer en 2018 une subvention de 74 300 € identique à la subvention 2017.

- L'Union Régionale des Sapeurs-Pompiers (URSP).

Une subvention est versée chaque année à l'URSP de la zone Nord. Celle-ci permet de réunir régulièrement les cadres des SDIS pour examiner les problèmes de coordination au sein de la zone de défense Nord, comparer et partager leurs expériences relatives au fonctionnement de leurs services respectifs.

Je vous propose d'allouer en 2018 une subvention de 1 000 € identique à 2017.

- L'Œuvre des pupilles orphelins de Sapeurs-Pompiers.

Le Président de cette association sollicite une subvention permettant d'équilibrer son budget et ainsi venir en aide aux orphelins au travers du versement de différentes aides et prestations destinées à améliorer les conditions de vie de ces enfants.

Je vous propose le versement d'une subvention de 1 400 € identique à 2017.

- L'Amicale des personnels de la Direction Départementale.

Cette association a pour but de resserrer les liens entre les membres des personnels de la Direction, à l'instar des amicales existant dans les centres de secours. Elle organise ainsi des achats groupés, verse des aides à l'occasion d'évènements familiaux (naissance, mariage) ou individuels (médailles, départ à la retraite...). Elle organise également l'arbre de Noël des enfants des agents de la Direction.

Je vous propose le versement d'une subvention de 4 100 € identique à 2017.

Les crédits, soit 80 800 €, sont inscrits à l'article 6574 du budget primitif 2018 du SDIS.

Si l'ensemble de ces dispositions vous agréé, il vous est proposé d'adopter le projet de délibération ci-joint :

Vu le rapport n°7;

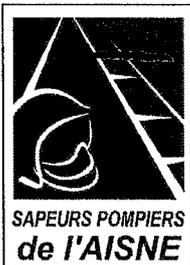
Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2018 :

- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne	74 300 €
- Union Régionale des Sapeurs-Pompiers	1 000 €
- Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers	1 400 €
- Amicale des personnels de la Direction du SDIS	4 100 €

Le Président,



Nicolas FRICOTEAUX



Délibération n° 7	GROUPEMENT ADMINISTRATION - FINANCES	Imputation budgétaire
Conseil d'Administration du 6 février 2018		Chapitre : Article :

Membres théoriques : 20
Membres en exercice : 20
Membres présents : 13
Votants : 13

**PROCES VERBAL N° 84
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Le 6 février 2018 à 15 h 30, le Conseil d'Administration du SDIS, convoqué le 9 janvier 2018, s'est réuni dans la salle d'honneur de la Direction départementale à LAON sous la présidence de Monsieur Nicolas FRICOTEAUX.

Affiché le :

15 FÉV. 2018

Étaient présents :

I - Membres avec voix délibérative

MM. Nicolas FRICOTEAUX, Pierre-Jean VERZELEN, Thomas DUDEBOUT, Mme Colette BLEROT, Mme Jocelyne DOGNA, MM. François RAMPPELBERG, Michel CARREAU, Jean-Luc LANOUILH, Georges FOURRÉ, Mme Annie TUJEK, Mme Anne-Marie FOURNIER, MM. Noël LECOULTRE, Raymond DENEUVILLE, Maxime KELLER, Christian CROHEM, Alain CREMONT, Daniel GARD, Marcel LALONDE, Denis DUMAY, Mme Monique BRY, Caroline VARLET.

II - Membre de droit

Monsieur Nicolas BASSELIER, Préfet de l'Aisne, excusé

III - Membres avec voix consultative

M. le Contrôleur général Gilles RAGOT, Directeur départemental
M. le Colonel Stephan ANTHONY, médecin chef départemental
M. le Lt-Colonel Philippe BARDON, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
M. le Commandant Olivier MESSIEUX, représentant les sapeurs-pompiers professionnels officiers
M. l'Adjudant-chef François BORTZMEYER, représentant les sapeurs-pompiers professionnels non officiers
M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
M. le Capitaine Philippe GOGUILLON, représentant les sapeurs-pompiers volontaires officiers
M. le Lieutenant Denis COUTANT, représentant les sapeurs-pompiers volontaires non officiers
M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN, Président de l'Union départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne

Excusé(s) : MM. Pierre-Jean VERZELEN, Michel CARREAU, Christian CROHEM, Daniel GARD, Mme Monique BRY, Mme Carole DERUY, M. le Lieutenant Jean-Jacques DUPORT, M. le Capitaine Jean-Michel FORTIN

Assistaient à la séance : Mme Muriel DUGUE représentant le payeur départemental, Colonel Christian BOULARD, MM. Dominique BOUDESOCQUE, Jean-Marc KRIEGER, Mme Alexandra GRELLE de la direction départementale.

SUBVENTION 2018 AUX ASSOCIATIONS

Vu le rapport n°7;

Le Conseil d'administration, après en avoir délibéré décide d'attribuer les subventions suivantes inscrites à l'article 6574 du budget primitif 2018 :

- Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de l'Aisne 74 300 €
- Union Régionale des Sapeurs-Pompiers 1 000 €
- Œuvre des Pupilles Orphelins des Sapeurs-Pompiers 1 400 €
- Amicale des personnels de la Direction du SDIS 4 100 €

Le Président,

Nicolas FRICOTEAUX

